



Assemblée générale

Conseil économique et social

Distr. générale
7 juin 1999
Français
Original: anglais

Assemblée générale
Cinquante-quatrième session
Point 110 de la liste préliminaire*
Promotion de la femme

Conseil économique et social
Session de fond de 1999
Point 14 a) de l'ordre du jour provisoire**
Questions sociales et questions relatives aux
droits de l'homme : promotion de la femme

Amélioration de la condition de la femme dans les zones rurales

Table des matières

	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
I. Introduction	1–7	2
II. Condition de la femme dans les zones rurales : tendances nouvelles et problèmes fondamentaux	8–25	3
III. Accès aux ressources et aux services productifs	26–49	5
A. Accès à la terre	28–34	5
B. Accès à l'eau	35–39	6
C. Accès à la technologie et à la recherche	40–46	7
D. Accès aux services de formation	47–49	8
IV. Vue d'ensemble de la condition des femmes rurales	50–75	8
A. Pauvreté	50–67	8
B. Rôle des femmes dans le secteur agricole	68–74	11
V. Conclusions et recommandations	75–80	12

* A/54/50.

** E/1999/100 et Add.1.

I. Introduction

1. Dans sa résolution 52/93 du 12 décembre 1997, l'Assemblée générale a prié le Secrétaire général d'établir, en consultation avec les États Membres, un rapport complet sur la situation des femmes dans les zones rurales et les perspectives d'amélioration de leur condition, et de le lui présenter en 1999 par l'intermédiaire du Conseil de sécurité.

2. À cet effet, le Secrétaire général a adressé une note verbale à tous les États Membres et une lettre aux institutions spécialisées et autres organismes des Nations Unies, leur demandant de contribuer à l'établissement du rapport demandé. Quatorze gouvernements et huit institutions spécialisées et autres organismes des Nations Unies ont répondu au courrier du Secrétaire général¹. Leurs réponses ont été intégrées dans le présent rapport et il en sera également tenu compte lors de l'examen et de l'évaluation de l'application de la Déclaration et du Programme d'action de Beijing².

3. La question de la condition de la femme dans les zones rurales a été abordée lors des grandes conférences mondiales tenues sous l'égide de l'ONU³, comme l'attestent les documents qu'elles ont adoptés à l'issue de leurs travaux, notamment les déclarations et les programmes d'action. Il est fait référence au problème des femmes des zones rurales tout au long de la Déclaration et du Programme d'action de Beijing. Les Stratégies prospectives d'action de Nairobi pour la promotion de la femme accordent également beaucoup d'importance à la situation des femmes en milieu rural⁴. En vertu de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes, les États parties doivent «tenir compte des problèmes particuliers qui se posent aux femmes rurales et du rôle important que ces femmes jouent dans la survie économique de leurs familles, notamment par leur travail dans les secteurs non monétaires de l'économie», et doivent «prendre toutes les mesures appropriées pour assurer l'application des dispositions de la Convention aux femmes des zones rurales»⁵. Par ailleurs, la question des femmes rurales reste au centre du débat sur le développement et des stratégies de développement en raison du rôle qu'elles jouent en matière de production et procréation, notamment dans le domaine de l'éducation des enfants et de la production agricole.

4. L'accès, sur un pied d'égalité avec les hommes, aux ressources productives que sont la terre, le capital, le crédit et la technologie, ainsi qu'à un emploi rémunérateur, aux marchés, au système scolaire et aux services de santé, y compris de planification familiale, revêt une importance particulière pour les femmes rurales. Le développement des infrastructures comme l'électrification des zones rurales,

l'approvisionnement en eau et la création de crèches est également essentiel. En outre, des mesures propres à assurer la pleine participation des femmes des zones rurales, sur un pied d'égalité avec les hommes, aux institutions et à la prise de décisions, ainsi qu'à promouvoir leur condition doivent être intégrées dans toutes les stratégies visant à améliorer leur situation. La plupart de ces questions ont été traitées en détail dans les rapports précédents du Secrétaire général⁶.

5. Depuis la parution du rapport de 1997, le contexte dans lequel ces questions sont examinées a considérablement évolué avec l'accélération du processus d'intégration des marchés, processus qui caractérise l'économie mondiale depuis un certain temps. Les pays sont de plus en plus interdépendants, ce qui oblige les gouvernements à reconsidérer leurs priorités, notamment sur le plan politique. Cette évolution de la situation et son impact sur le travail des femmes, y compris les femmes rurales, seront examinés dans l'*Étude mondiale de 1999 sur le rôle des femmes dans le développement*, qui sera établie conformément aux résolutions 40/204 et 49/161 de l'Assemblée générale et soumise à celle-ci à sa cinquante-quatrième session. L'Étude mondiale portera sur les différents aspects du développement économique, notamment sur l'accroissement du nombre de femmes ayant un travail rémunéré, la précarisation de l'emploi et le développement des emplois non structurés, et la tendance à la privatisation et à la commercialisation de l'agriculture.

6. Le présent rapport traite des effets de l'évolution de la situation dans le monde et de ses incidences politiques sur la situation des femmes rurales. Il a été établi sur la base de la documentation existante et s'appuie sur l'analyse des réponses fournies par les États Membres et les organismes des Nations Unies et l'examen des tendances, des questions de politique générale et d'autres thèmes comme l'accès aux ressources et aux moyens de production. Ces thèmes ont été choisis parce qu'ils reviennent souvent dans les réponses à la note verbale et à la lettre du Secrétaire général. Le rapport, qui examine la situation des femmes rurales à la lumière des nouvelles tendances et du nouveau contexte économique, vise à fournir des directives dont on pourra s'inspirer pour trouver de nouveaux moyens d'améliorer la condition des femmes rurales conformément aux objectifs de la Déclaration et du Programme d'action de Beijing.

7. Dans sa résolution 1997/60 du 25 juillet 1997, le Conseil économique et social a décidé de mener à bien un examen d'ensemble de la question de l'élimination de la pauvreté à sa session de fond de 1999. Le présent rapport a pour objectif de faciliter les travaux du Conseil sur la question en appelant l'attention sur le fait que les femmes des zones rurales continuent de vivre dans la pauvreté malgré leur rôle essentiel dans la production agricole. La question de la

pauvreté des femmes rurales revient également très souvent dans les réponses des États Membres et des organismes des Nations Unies à la note verbale et à la lettre du Secrétaire général.

II. Condition de la femme dans les zones rurales : tendances nouvelles et problèmes fondamentaux

8. Le contexte dans lequel les femmes rurales font face à la pauvreté, participent à la production agricole et luttent pour avoir accès aux ressources et moyens de production qui sont indispensables pour assurer leur pleine participation à la vie socioéconomique a considérablement évolué. Il se caractérise de plus en plus par la libéralisation des échanges et des marchés, notamment des produits alimentaires, la privatisation des ressources et des services, la réorientation des politiques économiques dans le cadre des programmes d'ajustement structurel et la commercialisation de l'agriculture.

9. Dans les pays en développement, les politiques de développement agricole sont de plus en plus fondées sur le marché et le secteur privé⁷. Avec la commercialisation de l'agriculture, le marché a un rôle plus important à jouer que par le passé. Davantage de facteurs de production agricole sont acquis par le biais du marché et davantage de produits agricoles sont vendus par ce biais. Les agriculteurs doivent désormais passer d'une agriculture de subsistance à des cultures de rapport destinées à l'exportation.

10. Les politiques de libéralisation qui font partie des programmes d'ajustement structurel contribuent à supprimer les obstacles aux échanges et la diminution des prix réglementés favorise le commerce des produits agricoles. Ces politiques concourent au développement des grandes exploitations agricoles et à la production de cultures de rapport destinées à l'exportation, au détriment des cultures vivrières destinées aux ménages et à une consommation locale, leur logique étant que l'augmentation des recettes tirées des exportations garantit un degré approprié de sécurité alimentaire au niveau national⁸. Elles entraînent aussi la réduction des services agricoles financés par les gouvernements, notamment ceux de formation et de vulgarisation, ce qui limite l'incapacité des petits agriculteurs et des ménages ruraux de tirer parti des forces du marché en améliorant leurs compétences. Elles ont en outre pour effet de réduire les investissements dans l'infrastructure rurale (notamment le

réseau routier), qui se détériore et rend plus difficile l'accès de la population rurale, en particulier des femmes, au marché.

11. La privatisation des ressources et des moyens de production s'inscrit dans le cadre de ce processus. Si le marché est en théorie ouvert à tout le monde, les pauvres des zones rurales, surtout les femmes, ne peuvent pas profiter des avantages du système pour les trois raisons suivantes : ils ne sont pas informés de la nouvelle législation et des nouveaux programmes, n'ont pas les moyens d'acquérir des terres et n'ont pas accès au crédit.

12. La mondialisation a notamment pour effet d'intégrer davantage les économies rurales au sein des marchés nationaux et mondiaux. C'est pourquoi les liquidités et les revenus sont désormais aussi importants que l'accès à la terre, sinon plus. Une étude de l'impact de la privatisation sur les droits fonciers et les femmes en Afrique subsaharienne indique que les femmes qui peuvent accumuler suffisamment d'argent pour acquérir des terres sont généralement celles qui ont un emploi dans les zones urbaines ou celles qui résident dans des zones périurbaines et destinent leur production au marché urbain⁹.

13. Le coeur du problème est donc que les économies rurales se monétisent au point que les liquidités et les salaires deviennent essentiels pour la sécurité alimentaire des ménages des zones rurales dans les pays en développement. L'accès aux liquidités est un problème majeur pour les pauvres et les paysans sans terre qui veulent acquérir d'autres ressources et moyens de production indispensables pour leur survie.

14. Les ménages ruraux répondent aux incertitudes que fait naître la dépendance accrue vis-à-vis du marché en diversifiant leurs sources de revenus par une nouvelle division du travail : certains continuent à cultiver la terre tandis que les autres vont chercher du travail ailleurs. Au lieu d'un exode rural permanent, comme c'était le cas au début de la modernisation de l'agriculture, il se produit de plus en plus un exode temporaire/saisonnier et à court terme de la main-d'oeuvre. On qualifie ce phénomène de «migration circulaire» ou de main-d'oeuvre sédentaire/mobile¹⁰. La division du travail au sein des ménages varie considérablement d'un pays à l'autre. La décision d'envoyer un homme ou une femme travailler ailleurs dépend des normes propres à chaque pays, des relations entre les sexes et des perspectives d'emploi. Au Moyen-Orient et en Afrique, ce sont les femmes qui cultivent généralement la terre, ce qui permet aux hommes d'aller chercher du travail ailleurs, alors qu'en Amérique latine et en Asie, ce sont les femmes qui pendant longtemps sont allées chercher du travail ailleurs dans leur pays ou à l'étranger.

15. Cette évolution du travail au sein des ménages résulte de toute évidence de la mondialisation qui favorise les flux de capitaux mais limite la libre circulation de la main-d'oeuvre. On ne dispose pas de données suffisantes et d'outils d'analyse adaptés pour comprendre les changements qui s'opèrent dans les communautés rurales. Il importe de procéder à de nouvelles études comparatives pour décrire comment la population rurale, en particulier les femmes, s'adapte aux changements.

16. Les politiques macroéconomiques adoptées au niveau international, qui répondent aux phénomènes de la mondialisation, ont des répercussions directes sur le bien-être et les choix de la population rurale, en particulier des femmes. Les programmes d'ajustement structurel, qui vont de pair avec les politiques de privatisation, ont été en partie mis en place pour faire face à l'évolution des flux commerciaux et financiers. Les termes de l'échange pour les exportations de produits de base des pays en développement n'ont cessé de se dégrader. On constate également une baisse de l'aide fournie par les pays industrialisés aux pays en développement.

17. Pour remédier à la baisse de leurs revenus, au déficit de leur balance des paiements et à leurs problèmes d'endettement, nombre de pays en développement ont dû réduire leurs dépenses budgétaires, en particulier dans le domaine social, ce qui a eu des conséquences évidentes pour les femmes. Les hommes comme les femmes souffrent des réductions des dépenses dans les secteurs de l'éducation, de la santé et autres secteurs sociaux mais les femmes, en particulier celles des zones rurales, sont d'autant plus touchées qu'elles doivent faire face à de plus lourdes tâches en raison de leur rôle essentiel au sein de la famille. Par exemple, des réductions des dépenses dans le secteur de la santé rendront plus difficile la tâche des femmes rurales en ce qui concerne l'éducation des enfants alors qu'une baisse des investissements dans les infrastructures, comme les systèmes d'irrigation et d'approvisionnement en eau, va accroître leur charge de travail. Il faut ajouter à cela que les femmes voient leurs salaires et leurs revenus tirés des cultures de rapport destinées à l'exportation baisser du fait de la détérioration des termes de l'échange pour les produits agricoles.

18. La croissance des flux de capitaux privés, en particulier sous forme de prises de participation, vers les pays en développement a été spectaculaire bien qu'irrégulière¹¹. Afin de réduire le déficit de leur balance des paiements, de réduire leurs problèmes d'endettement et d'accroître leurs revenus, un grand nombre de pays en développement ont adopté des politiques «favorables aux investisseurs», comme la réduction ou la suppression des impôts sur les sociétés, les trêves fiscales, l'offre de subventions aux investisseurs et la privatisation.

19. La mise en oeuvre de telles politiques a pour les femmes les mêmes conséquences que celles décrites plus haut car la réduction ou la suppression des impôts sur les sociétés, conjuguée à la baisse des revenus due à l'effondrement des prix des produits de base, entraînent l'érosion de l'assiette fiscale. Les gouvernements sont alors obligés de procéder à des coupes budgétaires, en particulier dans le domaine social, lesquelles ont les mêmes conséquences pour les femmes, surtout des zones rurales, que celles décrites plus haut.

20. Comme les prises de participation constituent le gros des flux de capitaux privés vers les pays en développement, nombreux sont ces derniers qui s'efforcent d'attirer des capitaux en privatisant leurs moyens de production comme leurs ressources foncières. Il faut désormais passer par le marché pour avoir accès aux ressources foncières. Comme il est indiqué plus loin (par. 28 à 34) et dans de précédents rapports, la question de l'accès à la terre et à d'autres moyens de production revêt une importance particulière pour les femmes des zones rurales. Les femmes, qui possèdent peu d'actifs ou de biens et peu de liquidités, et exercent un pouvoir politique minime, sont tenues à l'écart du système de marché qui résulte de la privatisation¹².

21. Les politiques de libéralisation ont toutefois donné de bons résultats, en ce qui concerne particulièrement la création d'emplois pour les femmes. Certains pays africains ont diversifié leurs exportations de produits de base en y incluant des produits agricoles qui ne sont traditionnellement pas destinés à l'exportation comme des fleurs et des fruits de luxe. Les recettes tirées de ces exportations ont considérablement augmenté ces dernières années et les femmes constituent la majorité de la main-d'oeuvre dans ce secteur. Elles y sont rémunérées en espèces, alors qu'elles n'étaient pas rémunérées lorsqu'elles travaillaient au sein de l'exploitation familiale¹³. En Amérique latine, surtout au Mexique et en Colombie, où le secteur des exportations de produits agricoles non traditionnels est prospère, les femmes constituent la majorité de la main-d'oeuvre. Toutefois, leurs salaires sont médiocres par rapport aux bénéfices réalisés et les accidents du travail peuvent être très graves¹⁴.

22. Dans les pays en développement, les politiques de libéralisation vont de pair avec la commercialisation de l'agriculture. Ces politiques font que les sociétés multinationales jouent un rôle de plus en plus important dans le secteur agricole, phénomène qui a des conséquences mitigées pour les femmes rurales. Par exemple, en Thaïlande, les femmes qui travaillent sur l'exploitation familiale sous contrat avec des sociétés multinationales ont pu pour la première fois percevoir un salaire après des années de travail non rémunéré consacré à la culture intensive du riz¹⁵. Toutefois, le phénomène d'intégration verticale dans le secteur

agricole, qui résulte de l'intervention des sociétés multinationales, rend les ménages ruraux beaucoup plus vulnérables face aux fluctuations du marché pour ce qui est de leur sécurité alimentaire.

23. C'est dans ce contexte en mutation constante que les femmes rurales doivent lutter pour avoir accès aux ressources et aux moyens de production. Premier constat, l'intégration des économies rurales au sein des marchés nationaux et internationaux signifie que les gouvernements ne peuvent à eux seuls assurer l'accès des femmes rurales aux ressources et facteurs de production. Deuxième constat, l'adoption d'une approche «statique» de l'accès aux ressources de production comme la terre ne suffit pas. Il importe d'adopter une approche beaucoup plus dynamique qui permette aux pauvres des zones rurales, en particulier aux femmes, d'améliorer leurs compétences et de tirer ainsi parti du système de marché.

24. Dans leurs réponses à la note verbale du Secrétaire général, les gouvernements ont reconnu qu'il fallait renforcer les capacités des pauvres des zones rurales, en particulier celles des femmes. La plupart des gouvernements ont rappelé les engagements qu'ils avaient pris en vertu de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes et ont fourni des informations détaillées sur les mécanismes institutionnels qu'ils venaient de créer ou qu'ils avaient déjà mis en place en vue de promouvoir la condition des femmes rurales et de renforcer leur rôle dans le secteur agricole. Un certain nombre ont également indiqué les mesures qu'ils avaient prises ou qu'ils étaient en train de prendre pour faire participer les femmes à la prise de décisions et aux activités des institutions rurales. La collaboration avec les groupes de femmes et les organisations non gouvernementales s'inscrit dans le cadre des stratégies adoptées par tous les gouvernements pour améliorer la condition des femmes en milieu rural. Les organismes des Nations Unies ont indiqué quant à eux qu'il prêtaient un appui, non seulement financier, mais aussi sur le plan de la formation et de la fourniture d'informations, aux groupes de femmes et aux organisations gouvernementales ainsi qu'aux gouvernements en vue de faire participer les femmes au processus de prise de décisions et aux activités des institutions rurales. Parallèlement à cet appui, les institutions spécialisées s'efforcent d'intégrer une perspective sexospécifique dans leurs programmes respectifs.

25. Aider les femmes à participer pleinement à la prise de décisions et à jouer un rôle dans les institutions rurales, et permettre aux femmes rurales d'améliorer leurs compétences techniques et personnelles est essentiel car les questions relatives à l'accès aux ressources et aux facteurs de production sont examinées dans le cadre d'institutions politiques et

socioéconomiques qui se caractérisent souvent par leur sexisme¹⁶.

III. Accès aux ressources et aux services productifs

26. La question de l'accès aux ressources et aux services productifs a été examinée dans des rapports antérieurs⁶. Dans le présent rapport, elle est traitée sous l'angle des tendances et des faits nouveaux. Il est essentiel que les ruraux pauvres, en particulier les femmes, puissent accéder aux ressources, aux services et aux intrants productifs pour se sortir de la misère et trouver les moyens de contribuer pleinement au développement humain durable. Cet impératif va de pair avec les nouvelles approches de la lutte contre la pauvreté, examinées au chapitre IV, qui sont axées sur les droits et les capacités humaines.

27. Dans leur réponse à la note verbale, la plupart des États ont indiqué que l'accès aux ressources productives, en particulier à la terre, était un élément déterminant de l'amélioration de la situation des femmes. Un grand nombre de pays¹⁷ ont mis l'accent sur les réformes juridiques qu'ils ont introduites pour garantir aux femmes rurales l'accès à la propriété foncière. Les instances des Nations Unies¹⁸ ont pour leur part conclu qu'il était indispensable d'octroyer ce droit aux femmes rurales et ont fait savoir qu'elles aidaient les gouvernements, au moyen de projets et de contributions financières, à réaliser l'objectif de l'accès des femmes rurales aux ressources productives.

A. Accès à la terre

28. Pour les femmes rurales, la terre est une ressource capitale qui joue un rôle important dans la production alimentaire destinée au ménage et les activités agricoles axées sur le marché. La propriété foncière est également déterminante s'agissant d'améliorer le statut social des femmes et de leur faciliter l'accès à des prestations et à des services tels que le crédit et la formation, qui tendent à constituer des garanties conditionnelles pour l'accès à la propriété foncière.

29. Selon le Fonds international de développement agricole (FIDA), l'accès des ruraux pauvres à la terre peut résulter de différents processus : redistribution des terres (dans le cas de propriétés excédant une superficie donnée), adjudication des terres placées sous le régime foncier traditionnel (c'est-à-dire privatisation des terres auparavant placées sous le régime de l'occupation coutumière), programmes d'installation de colons (installation de familles pauvres sur les terres nouvellement

prises en valeur ou sur les terres appartenant à l'État, qui seront utilisées pour la culture ou comme pâturages) et instauration de droits d'usage individuels ou communautaires¹⁹. De telles mesures, si elles sont mises en œuvre compte dûment tenu des considérations liées aux sexes, peuvent atténuer les écarts de revenus et la pauvreté humaine. Si elles ont accès à la terre, les femmes rurales peuvent accroître leurs revenus et contribuer à la lutte contre la pauvreté et au développement humain durable.

30. La croissance démographique, la désertification et la dégradation des terres sont trois des raisons pour lesquelles la superficie des terres arables disponibles pour la population agricole de la plupart des pays en développement n'a cessé de diminuer tout au long de ces 30 dernières années²⁰. Beaucoup de pays en développement ont atteint leurs frontières terrestres ou n'ont pas les moyens de financer la mise en valeur de nouvelles terres.

31. La pénurie de terres disponibles est rendue plus sensible par la concentration de la propriété foncière entre les mains d'un petit nombre d'exploitants dans beaucoup de pays en développement où quelques individus détiennent à eux seuls la majorité des terres. C'est en Amérique latine que la concentration des terres est la plus forte, 1,35 des propriétaires détenant 71,6 % des terres cultivées²¹. Les inégalités en la matière sont plus grandes que ne l'indiquent les chiffres du fait que de nombreux petits propriétaires – en particulier lorsque ce sont des femmes – partagent leurs récoltes ou louent leurs terres et que beaucoup de ruraux pauvres n'en possèdent aucune. La plupart des propriétés sont soit des latifundia, c'est-à-dire de vastes concessions appartenant à quelques propriétaires fonciers, soit des minifundia, petites parcelles peu productives qui suffisent rarement à l'emploi et à la subsistance d'une famille²². La concentration des terres est à peu près la même dans un certain nombre de pays d'Afrique subsaharienne (Namibie, Afrique du Sud et Zimbabwe, par exemple).

32. Les décisions relatives à la privatisation et à la commercialisation de l'agriculture encouragent le remembrement des terres et vont à l'encontre des réformes juridiques et agraires qui permettraient une distribution équitable des terres aux membres des communautés rurales, en particulier aux femmes. Ainsi, la politique agricole en vigueur en Afrique subsaharienne encourage la concentration des terres, l'hypothèse de départ étant que la production végétale à grande échelle et à des fins commerciales fera augmenter la productivité, garantissant ainsi la sécurité alimentaire nationale²³. Ce type de politique risque de favoriser des exploitants déjà très privilégiés (essentiellement des hommes) auxquels profitera la plus grande partie des ressources nationales provenant des terres, des capitaux, du crédit et des devises étrangères, tandis

que les femmes qui sont les principales productrices d'aliments du continent, resteront marginalisées dans le secteur léthargique de la petite exploitation²⁴.

33. Les effets de la concentration des terres sont contrebalancés par le passage d'un régime de droits de propriété coutumier à un régime privé. Le régime coutumier accorde des droits fonciers très limités aux femmes, dont l'accès à la terre est indirect et dépend généralement de parents de sexe masculin. Les femmes sont donc le plus souvent dans l'incapacité de revendiquer quelque droit à la propriété que ce soit lors du passage au régime de la propriété privée, et se voient donc privées de terres. Dans la plupart des cas, les droits d'exploitation que leur accordait le régime coutumier n'existent plus.

34. Bien qu'en théorie le nouveau régime de la propriété privée autorise les femmes à acquérir des terres, elles n'ont cependant, dans la pratique, ni les moyens financiers ni l'accès au crédit nécessaires.

B. Accès à l'eau

35. L'eau est à la fois un besoin fondamental de la personne humaine et une ressource productive importante. L'eau contribue en outre à l'amélioration de l'hygiène et de la santé dans la famille, des soins dispensés aux enfants, et de l'entretien des animaux et des cultures²⁵. L'accès à l'eau potable est susceptible d'avoir des incidences majeures sur le temps que les femmes peuvent consacrer à d'autres activités productives ainsi qu'à des activités de reproduction, telles que les soins aux enfants.

36. L'irrigation est un facteur d'accroissement de la productivité des sols. Grâce à elle, les agriculteurs peuvent augmenter le rendement des terres qu'ils cultivent, récolter plusieurs fois par an, contrôler l'apport en eau et mieux conserver cette dernière. L'accès aux installations d'irrigation améliore de ce fait la sécurité alimentaire des ménages auxquels il permet d'augmenter leurs revenus en accroissant leur production, et si, généralement parlant, les tâches nécessitant une main-d'œuvre importante s'en trouvent alourdies, la charge incombant aux femmes rurales est en revanche allégée²⁶.

37. Dans de nombreux pays en développement, les investissements en faveur des infrastructures d'irrigation et de distribution de l'eau sont malheureusement mineurs. En Asie, 35 % seulement des terres cultivées sont irriguées, et 5 % seulement en Afrique subsaharienne²⁷. D'autre part, les petits exploitants, en particulier lorsqu'il s'agit de femmes, ont souvent un accès limité aux infrastructures d'irrigation et de

distribution de l'eau qui existent. Dans certains cas, les gros exploitants influents sont les premiers servis et les agriculteurs moins fortunés, essentiellement des femmes, les derniers²⁸. Dans d'autres cas, les agricultrices n'ont pas les relations et le pouvoir nécessaires dans les comités de responsables de l'irrigation ou auprès des représentants de l'État chargés des questions touchant à l'eau, et se trouvent réduites à irriguer leurs terres la nuit²⁹.

38. À supposer que l'accès à l'eau ne soit pas un problème, il n'en demeure pas moins que les agricultrices ont rarement les économies, le crédit ou la motivation nécessaires pour investir dans la construction de puits et d'autres projets hydriques. De plus, il est exceptionnel que les femmes rurales participent à la gestion technique et à la planification des utilisations de l'eau et de l'irrigation, et leurs intérêts s'en trouvent donc souvent ignorés et dévalorisés. Par ailleurs, comme cela se produit pour la propriété foncière, les régimes en vigueur s'agissant des droits d'accès à l'eau excluent et marginalisent souvent les femmes rurales, qui ne peuvent pas bénéficier pleinement des ressources en eau ni les utiliser de manière optimale aux fins de leurs activités agricoles³⁰.

39. Hormis l'accès à l'eau, les agriculteurs ont besoin d'intrants tels que les sources d'énergie, les semences et les engrais. Les programmes d'électrification rurale, entre autres, demandent une forte intensité de capital et ont échoué dans de nombreux pays en développement. Ils ne sont la plupart du temps menés à bien que dans le cadre d'une stratégie globale de développement rural axée sur l'accroissement des revenus ruraux et le renforcement du tissu économique rural. La facilité d'accès à l'énergie et à l'eau est une condition préalable la lutte contre la «pénurie de temps»³¹ que connaissent les femmes, en ce sens qu'elle les dispense d'aller chercher de l'eau ou du bois de combustion – activité qui occupe l'essentiel du temps des femmes rurales.

C. Accès à la technologie et à la recherche

40. De nombreux pays³² ont fait valoir que les femmes rurales devaient avoir accès à la technologie et à la recherche. Il faut pour cela assurer la formation des intéressées et les tenir informées au moyen d'activités de vulgarisation et par l'intermédiaire des groupes de femmes rurales et des organisations non gouvernementales. Certaines entités du système des Nations Unies³³ ont par ailleurs insisté sur la nécessité de donner aux femmes l'accès à la technologie et aux connaissances techniques élémentaires si l'on veut éviter qu'elles ne se trouvent marginalisées par les faits nouveaux qui se produisent à un niveau plus général et ont des incidences sur leur existence et sur le secteur agricole.

41. La plupart des pays en développement qui ont utilisé des technologies agricoles nouvelles n'ont pas suffisamment tenu compte des données locales ou des ressources disponibles, et n'ont pas consulté la population locale, en particulier les femmes rurales³⁴. Ce sont souvent les grands propriétaires terriens qui ont les connaissances et les fonds requis, et les contacts voulus avec les institutions, qui s'approprient les technologies agricoles éprouvées. Les femmes rurales n'ont généralement pas de tels moyens et sont donc pénalisées sur le plan de l'acquisition des technologies.

42. Il est important que la technologie soit adaptée aux ressources et aux conditions sociales locales. Par exemple, la mécanisation réussie des États-Unis d'Amérique et du Canada, grâce à des investissements importants, ne peut être reproduite dans les pays en développement sans coûts substantiels en terme de chômage et de désintégration sociale. Le remplacement des activités rurales par des technologies à forte intensité de capital affecte surtout les femmes du fait que la sécurité alimentaire du ménage, responsabilité qui leur incombe au premier chef, dépend de plus en plus des revenus salariaux provenant des emplois saisonniers dans les grandes exploitations et les grandes plantations. La mécanisation peut aussi aggraver les problèmes liés au remembrement des terres du fait que l'on doit mettre en place des économies d'échelle pour tirer pleinement parti des investissements technologiques.

43. Le rapport de la main-d'œuvre à la superficie des terres dans les pays en développement est élevé et la main-d'œuvre est moins onéreuse que les investissements. Il conviendrait donc d'opter pour celles des avancées technologies qui permettraient d'augmenter les superficies cultivables en accroissant la productivité des terres et l'ensemble des besoins en main-d'œuvre. L'approche retenue par le Japon, qui privilégie les technologies biologiques et chimiques (nouvelles semences et nouveaux engrais), compte tenu du nombre élevé d'ouvriers agricoles par rapport à la superficie de terres cultivées, serait mieux adaptée à la situation des pays en développement que celle adoptée par les États-Unis d'Amérique.

44. L'introduction de nouvelles technologies dans les zones rurales est souvent risquée et les agricultrices hésitent à y recourir étant donné que leurs effets aléatoires, notamment sur la sécurité alimentaire du ménage, ne sont pas connus ou le sont mal³⁵. De nombreuses technologies conçues pour les zones rurales des pays en développement ont échoué, ce qui n'a fait qu'intensifier la méfiance envers les technologies étrangères³⁶. Les innovations entraînent parfois une diminution des revenus de la famille, dont elles compromettent la survie. Pour la femme rurale, il importe davantage d'assurer la survie de la famille que de porter au plus haut niveau

possible la production à long terme. Autrement dit, il est plus important de ne pas risquer une mauvaise récolte que d'expérimenter des innovations qui n'ont pas encore fait leurs preuves. Très souvent, les méthodes nouvelles ne sont pas adaptées à l'agriculture locale parce qu'elles ont été testées dans un environnement différent et peuvent avoir des effets adverses négatifs³⁷

45. Les femmes rurales ne sont généralement pas consultées lorsqu'il s'agit de choisir des domaines de recherche agricole, aussi les programmes de recherche ne sont-ils pas axés sur les technologies qui conviennent aux petits agriculteurs et cultivateurs, ou sur la nourriture (manioc, millet, etc.) qui constitue un poste de dépense important dans le budget des personnes démunies³⁸.

46. Il est important d'organiser des consultations et de diffuser l'information au moyen d'activités de vulgarisation, destinées en particulier aux femmes rurales, afin de faire accepter des technologies utiles telles que les technologies économisant le travail. Les fourneaux consommant peu de combustibles ou les moulins à céréales, par exemple, permettent aux femmes de consacrer davantage de temps aux activités de production et de reproduction, d'avoir des loisirs et d'exploiter leurs talents personnels.

D. Accès aux services de formation

47. Le personnel d'encadrement joue un rôle déterminant dans l'élargissement de l'accès des ruraux pauvres, en particulier des femmes, aux ressources productives et aux technologies nouvelles, et en tant qu'intermédiaire avec les organismes de recherche et de planification. Il devrait être à même d'informer les agriculteurs des découvertes et des innovations issues de la recherche et de leur donner des explications techniques simples, de leur montrer eux-mêmes le fonctionnement des nouvelles méthodes, de déterminer les problèmes, d'indiquer aux agriculteurs où obtenir des avis et une formation techniques, de déterminer si un agriculteur risque d'être insolvable et de procurer aux agriculteurs des engrais, des semences et d'autres intrants provenant par exemple des réserves appartenant à l'État.

48. Il est regrettable que, dans de nombreux pays en développement, les programmes de vulgarisation échouent souvent et aient un caractère sexiste³⁹. Les formateurs sont presque toujours des hommes dont le salaire et la formation laissent à désirer et qui ne disposent pas des moyens nécessaires pour apporter une aide technique tenant compte des sexes spécifiques. Très souvent aussi, ce personnel est redevable aux gros exploitants influents et néglige les petits agriculteurs dont l'éducation et le pouvoir politique sont

moindres. Les femmes sont elles aussi souvent laissées pour compte, bien que leur contribution à l'agriculture ne soit plus à démontrer⁴⁰.

49. Étant donné le rôle crucial que joue les services de vulgarisation dans le secteur agricole, cette indifférence a des conséquences négatives majeures sur les activités agricoles des femmes rurales, qui ne reçoivent pas les informations essentielles concernant les nouvelles semences, les nouveaux engrais, les avancées technologiques voire les possibilités de formation et de crédit. Les services de vulgarisation pourraient être plus efficaces s'ils faisaient davantage appel aux femmes et si le personnel était davantage sensibilisé aux problèmes des femmes; ils devraient en outre avoir des contacts étroits (et peut-être s'intégrer) avec les groupes de femmes rurales et les organisations non gouvernementales de développement, notamment les établissements de crédit, les responsables de l'irrigation, les centres de distribution des semences et des engrais, les organismes chargés de la réforme agraire ou les organisations coopératives.

IV. Vue d'ensemble de la condition des femmes rurales

A. Pauvreté

50. Toutes les réponses à la note verbale et à la lettre du Secrétaire général ont mis en relief l'étendue de la pauvreté parmi la population rurale, et notamment parmi les femmes. Certains pays⁴¹ et certaines institutions spécialisées⁴² ont brièvement décrit leurs stratégies de lutte contre la pauvreté. Il s'agissait souvent de créer des emplois et de favoriser les investissements dans les services sociaux de base. Toutefois, la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique (CESAP), citant en exemple l'Asie de l'Est et du Sud-Est, a montré que le recul de la pauvreté et l'avancement socioéconomique des femmes étaient fonction d'une croissance économique équilibrée.

51. La pauvreté, vue sous l'angle de l'absence d'un revenu minimum adéquat ou sous celui du manque de capacités essentielles, est encore très répandue dans le monde, en particulier dans les pays en développement. Entre 1989 et 1994, 32 % en moyenne de la population des pays en développement ne disposaient pour vivre que de 1 dollar, ou moins, par jour, ce pourcentage variant de 4 % au Moyen-Orient à 45 % en Asie du Sud⁴³. Le taux de mortalité avant l'âge de 40 ans était, lui, de 14 % dans l'ensemble des pays en développement en 1995, atteignant 31 % en Afrique subsaharienne et tombant à 7 % en Asie de l'Est⁴⁴. En 1995, le taux

d'analphabétisme féminin s'établissait à 38 % dans l'ensemble des pays en développement, allant de 15 % en Amérique latine à 63 % en Asie du Sud⁴⁵. Sur les 900 millions d'adultes analphabètes que compte le monde, les deux tiers sont des femmes⁴⁶, et une majorité d'entre elles résident en milieu rural dans les pays en développement.

52. On estime que les pauvres vivant en milieu rural représentent 37 % de la population des pays en développement. L'Afrique subsaharienne arrive en tête avec 66 %, suivie de l'Amérique latine avec 59 %, de l'Asie du Sud et du Sud-Est avec 44 %, du Moyen-Orient avec 34 % et de l'Asie de l'Est avec 11 %⁴⁷.

53. Les analyses relatives à la pauvreté masculine et féminine prennent pour hypothèse que les femmes sont plus pauvres que les hommes et reposent essentiellement sur des indicateurs mesurant la pauvreté monétaire, l'accent étant mis sur des données quantitatives plutôt que qualitatives. Prenant la famille comme unité d'étude de base, elles comparent les ménages ayant à leur tête des femmes et ceux dirigés par des hommes et parviennent à la conclusion que la pauvreté se fait plus nettement sentir chez les femmes, et que le fossé ne cesse de se creuser, aboutissant au phénomène de la «féminisation de la pauvreté»⁴⁸. Toutefois, il existe des dissensions et des zones d'ombre quant à sa signification et son étendue, qui s'expliquent en partie par la compréhension diverse de la notion de «ménage dirigé par une femme». Les ménages où les hommes, notamment les maris, ont trouvé du travail dans une autre région, ne sont pas nécessairement dirigés par des femmes. En outre, si les hommes envoient de l'argent à leurs familles, celles-ci seront légèrement mieux loties que les familles, ayant à leur tête des hommes ou des femmes, qui ne bénéficient d'aucune aide. L'hypothèse selon laquelle les femmes rurales forment une catégorie homogène, sans que soient pris en compte des facteurs tels que la région, le niveau d'éducation, l'origine sociale ou ethnique, est également contestable. Cependant, malgré ces divergences de vues, on reconnaît que le phénomène de la paupérisation est vécu différemment par les hommes et par les femmes, en raison de l'inégalité entre les sexes. Il est nécessaire de poursuivre les recherches visant à mesurer et expliquer l'incidence de la pauvreté sur les femmes rurales.

54. Réduire la pauvreté à l'absence de revenu conduit à formuler et appliquer des mesures et des programmes visant essentiellement à créer des activités génératrices de revenus pour les femmes. Cette démarche se traduit par des résultats tangibles, bien qu'à court terme, mais ne reflète pas l'emprise de la pauvreté sur les femmes. Elle ne s'attaque pas non plus directement aux causes fondamentales, telles que les inégalités dont sont victimes les femmes s'agissant de l'accès aux biens et aux ressources.

55. La pauvreté est un phénomène complexe que le PNUD, s'affranchissant d'une définition liant la pauvreté au seul niveau des revenus pour véritablement cerner la pauvreté humaine, s'est efforcé de mieux conceptualiser dans ses *rapports mondiaux sur le développement humain* par l'introduction de facteurs tels que les capacités et les droits des individus⁴⁹. Dans le cas des femmes rurales, cette démarche signifie prendre en compte des facteurs tels que le niveau d'alphabetisation, l'état de santé, la nutrition ou encore l'accès à certains biens et ressources, comme la terre, l'irrigation, les capitaux ou encore les services de vulgarisation. Étudier l'accès aux biens et aux ressources ainsi que le niveau de revenus donne une mesure plus précise de la pauvreté. De vaste portée, cet axe de recherche permet d'affirmer sans équivoque que la pauvreté frappe plus souvent les femmes que les hommes.

56. Renforcée par les pratiques existant dans les sphères juridique, culturelle, sociale, économique et institutionnelle, la discrimination dont les femmes sont l'objet dans la plupart des foyers contribue au fait qu'elles sont plus pauvres que les hommes. Les prérogatives accordées aux hommes dans ce contexte sont telles qu'ils peuvent imposer aux femmes, et souvent ne manquent pas de le faire, de cultiver les terres, sans partager les recettes qui en dérivent. Au demeurant, ces recettes ne serviront pas nécessairement à subvenir aux besoins du foyer, les femmes devant alors se débrouiller par elles-mêmes.

57. Outre le fait qu'ils utilisent le travail des femmes pour leurs propres cultures, les hommes, se réfugiant derrière la tradition et les valeurs culturelles, peuvent empêcher les femmes de se livrer à d'autres activités économiques – occuper un emploi rémunéré ou créer leur propre emploi dans le secteur parallèle, par exemple. Celles-ci perdent ainsi tout espoir de voir leur situation s'améliorer et d'échapper à leur condition misérable au sein de la famille et de la société. Certes, le lien de causalité entre l'inégalité entre les sexes et la pauvreté humaine n'a pas encore été totalement établi. Toutefois, globalement, on s'aperçoit que les familles dans lesquelles les femmes sont les moins bien considérées sont aussi parmi les plus pauvres⁵⁰.

58. La pauvreté engendre la pauvreté et les inégalités fondées sur le sexe expliquent que les femmes laissent aux nouvelles générations la pauvreté en héritage. Une mère pauvre et sous-alimentée a plus de chances d'avoir des enfants souffrant d'insuffisance pondérale à la naissance. Dans le cas d'une fille, les perspectives sont encore moins encourageantes, la discrimination à l'égard des femmes réduisant les chances qu'elle aurait pu avoir de renforcer son potentiel et lui interdisant d'accéder à de nombreuses ressources, comme cela a été le cas pour sa mère avant elle. Très tôt,

elle sera tenue d'assumer un certain nombre de devoirs, notamment un devoir de mère, et elle sera peut-être contrainte de se marier très jeune.

59. Les inégalités fondées sur le sexe sont source de violence à l'égard des femmes. Dans les familles rurales pauvres où les femmes sont mal informées de leurs droits et connaissent encore plus mal quels sont les recours à leur disposition, la violence tend à persister. La violence contre les femmes ne constitue pas seulement une violation des droits fondamentaux de la personne, elle s'accompagne aussi de coûts sociaux et économiques et perpétue la condition misérable des femmes, et, de ce fait, la pauvreté humaine.

60. Se manifestant par la dénutrition ou la sous-alimentation, constante de la vie dans les zones rurales des pays en développement, la pauvreté est en grande partie provoquée par la modicité des revenus et donc du pouvoir d'achat, le manque de connaissances et une répartition inéquitable des ressources dans les foyers, plutôt que par une pénurie alimentaire⁵¹.

61. Provisoirement ou chroniquement, les zones rurales de nombreux pays en développement souffrent encore largement de la faim, notamment pendant la période qui précède les récoltes. Les familles de cultivateurs pauvres n'ont pas les moyens d'acheter des vivres à cette période charnière où les prix atteignent leur niveau record tandis que les revenus sont à leur niveau le plus bas. Pour accroître leur pouvoir d'achat et faire la soudure entre les récoltes, les familles rurales pauvres sont contraintes de vendre leur force de travail, négligeant au passage leurs propres cultures, et de solliciter des prêts à des taux d'intérêt très élevés. Elles travaillent pour des agriculteurs plus riches afin de garantir leur survie immédiate et ne tirent plus que de maigres revenus de leurs propres exploitations, avec pour résultat une baisse du niveau de vie et le remboursement de taux d'intérêt élevés qui à leur tour conduisent à un endettement permanent⁵².

62. De surcroît, soucieux d'augmenter leurs revenus, les petits agriculteurs privilégient les cultures marchandes au détriment des cultures vivrières précoces qui leur permettraient de se nourrir entre les récoltes. Ainsi s'enclenche le piège de la pauvreté : faim, endettement et dur labeur rémunéré bien en-deçà de sa valeur. La faim frappe également les femmes plus que les hommes. En raison de la discrimination dont elles font l'objet dans la plupart des foyers, les femmes et les filles sont en effet les dernières servies. Hypocalorique, leur régime alimentaire est aussi pauvre en protéines, d'où une perte de poids et un accroissement des risques de maladie. Souffrant de la faim, les femmes ne sont plus capables d'assumer le rôle vital qu'elles jouent dans la production vivrière. Lorsque la sécurité alimentaire du foyer est en jeu,

les femmes doivent faire face à une charge de travail accrue. Censées nourrir les membres de leur famille, elles doivent alors redoubler d'efforts pour parvenir à joindre les deux bouts.

63. Le temps que les femmes consacrent à travailler doit également être pris en compte dans la mesure de la pauvreté. Dans les zones rurales des pays en développement, on a constaté qu'il existe des différences criantes entre le temps de travail des hommes et celui des femmes. Les femmes travaillent plus longtemps que les hommes, ont une charge de travail plus lourde et assument de multiples responsabilités, sur le plan de la production, de la procréation et de la famille. Au Cameroun, par exemple, les femmes travaillent près de 70 heures par semaine contre 30 heures pour les hommes⁵³. Des études réalisées en République-Unie de Tanzanie et au Ghana montrent également que les femmes passent presque trois fois plus de temps que les hommes à aller chercher de l'eau et du combustible et à transporter les produits de la ferme au marché⁵⁴. Étant donné qu'elles doivent assumer simultanément de nombreuses tâches ménagères, les femmes rurales ne connaissent guère de répit.

64. Par ailleurs, la maladie fait clairement apparaître les multiples responsabilités qui incombent aux femmes. Lorsqu'une femme vivant en milieu rural tombe malade, sa capacité de production s'en ressent, ce qui a une incidence négative sur la sécurité alimentaire et le bien-être de toute la famille. Par exemple, les femmes séropositives ou atteintes du sida ne peuvent plus travailler et s'occuper de leur famille comme précédemment. Or les femmes ayant la lourde charge de nourrir leur famille, une réduction de leurs capacités de production entraîne une aggravation de la pauvreté rurale.

65. Dans les zones rurales, lorsqu'un membre de la famille est séropositif ou atteint du sida et a besoin de soins prolongés, le surcroît de travail retombe sur les femmes, notamment sur les vieilles femmes et les filles, du fait que s'occuper de la famille entre dans leurs attributions. Une étude menée dans six cantons ougandais a révélé qu'il y avait de plus en plus d'orphelins dont les parents étaient morts du sida⁵⁵ et qui étaient à la charge de leurs grands-parents, principalement de leurs grands-mères eu égard au rôle traditionnellement assigné aux femmes par la société⁵⁶. Cette situation est très répandue dans la plupart des pays d'Afrique subsaharienne où le VIH/sida est devenu la première cause de mortalité⁵⁷.

66. Parmi tous les investissements sociaux, ceux consentis dans le domaine de l'éducation, notamment de l'enseignement primaire, sont considérés comme étant la méthode la plus efficace pour aider à surmonter la pauvreté absolue et réduire l'écart existant entre les revenus. Cela est particulièrement vrai dans les pays en développement où des études ont montré

que les investissements dans l'enseignement primaire donnaient toujours de bons résultats⁵⁸. Il est notamment très important d'éduquer les filles pour assurer l'équilibre socioéconomique d'un pays et de ses habitants. Des recherches ont révélé que lorsque les filles peuvent aller à l'école, la situation alimentaire des ménages s'améliore, le nombre de naissances diminue et le taux de mortalité des enfants recule⁵⁹.

67. Il est clair qu'éduquer les filles ne peut avoir que des retombées sociales bénéfiques, mais les filles et les femmes ont toujours des difficultés à s'inscrire à l'école et dans les programmes d'éducation et d'alphabétisation des adultes, notamment dans de nombreux pays en développement d'Afrique, du Moyen-Orient et d'Asie du Sud⁶⁰. La pauvreté, qui impose des choix difficiles dans les familles, et la discrimination fondée sur le sexe nourrissent les préjugés qui empêchent les femmes et les filles d'accéder à l'éducation. On considère les filles comme moins utiles que les garçons et on estime qu'il y a moins d'avantage à les éduquer, étant donné surtout les pratiques discriminatoires en vigueur sur le marché du travail et les traditions, telles que le mariage précoce, qui empêchent les femmes d'avoir une activité rémunérée.

B. Rôle des femmes dans le secteur agricole

68. Les femmes jouent à plus d'un titre un rôle clef dans le secteur agricole et dans les économies rurales des pays en développement : coexploitantes ou ouvrières non rémunérées dans des exploitations agricoles ou de petites entreprises qui appartiennent au chef de famille ou à un autre membre de la famille, responsables de leur propre exploitation ou chefs d'entreprise dans le secteur parallèle. On trouve également des femmes qui travaillent à plein temps ou à temps partiel moyennant rémunération dans de grandes exploitations ou plantations. Elles contribuent aussi à assurer la subsistance de leur famille en organisant de manière informelle des activités qui rendent service à la communauté et des groupes qui mettent leurs ressources en commun.

69. En Afrique subsaharienne, les femmes fournissent en moyenne 70 % du travail nécessaire à la production des aliments consommés par la famille ou commercialisés. Cette proportion atteint 30 % au Soudan et 80 % au Congo. Le pourcentage de femmes considérées comme faisant partie de la population active dans le secteur agricole est de 48 % au Burkina Faso et de 73 % au Congo⁶¹.

70. En Asie, la situation varie considérablement d'un pays à un autre, mais dans l'ensemble, les femmes assurent environ 50 % de la production agricole. Elles représentent environ 46 % de la population active agricole au Bangladesh,

au Népal et aux Philippines, contre 35 % en Malaisie, 54 % en Indonésie et plus de 60 % en Thaïlande⁶². Le nombre de femmes qui travaillent dans le secteur manufacturier n'a cessé d'augmenter depuis le début du processus d'industrialisation axée sur les exportations. On ne sait pas encore quel sera l'impact de la crise financière sur l'emploi dans ce secteur ni quelle sera la proportion de femmes qui se tourneront de nouveau vers le secteur agricole après avoir perdu leur emploi.

71. Dans la région du Pacifique, les femmes jouent un rôle majeur dans les pêcheries et dans la commercialisation des produits alimentaires ainsi que dans la transformation de productions marchandes comme l'huile de palme et de coprah, le coprah, la vanille, le café et le cacao. En Papouasie-Nouvelle-Guinée, elles représentent 71 % de la main-d'oeuvre agricole, contre 38 % aux Fidji⁶³.

72. Dans la plupart des pays du Moyen-Orient et d'Afrique du Nord, les femmes sont très présentes dans le secteur agricole, du fait que dans les exploitations familiales elles participent aux travaux des champs. Ainsi, en Turquie, 55,3 % du travail agricole non rémunéré est assuré par les femmes, contre 53,2 % au Maroc, 50,7 % en Égypte, 40,7 % au Liban, 30,7 % en Iraq et 28 % en Mauritanie⁶⁴.

73. En Amérique latine et dans les Caraïbes, les femmes fournissent 40 % de la force de travail dans le secteur agricole et elles sont de plus en plus souvent employées dans la production de cultures non traditionnelles destinées à l'exportation⁶⁵.

74. Dans l'ensemble de ces régions, la participation des femmes au secteur agricole a été largement sous-évaluée, les chiffres officiels ne comptabilisant pas le travail non rémunéré fourni par les femmes dans les exploitations familiales. Par ailleurs, dans certaines régions, les hommes, obéissant à des préjugés culturels, répugnent à reconnaître que leur femme et leurs filles puissent avoir une activité économique en dehors de la famille. Le véritable rôle des femmes en particulier dans le secteur agricole et plus largement dans les autres secteurs de l'économie rurale étant encore méconnu et insuffisamment quantifié, il faut procéder à de nouvelles recherches et à des activités de sensibilisation dans le cadre des efforts visant à mieux évaluer le travail non rémunéré des femmes.

V. Conclusions et recommandations

75. Il ressort du présent rapport que le processus de mondialisation, qui implique l'adoption de politiques de

libéralisation des échanges et des finances, a des répercussions directes et indirectes sur la situation des femmes rurales. La détérioration des termes de l'échange des produits de base diminue le revenu généré par leur travail. Elle réduit également les recettes commerciales des pays en développement et, partant, leur capacité d'investir dans des infrastructures rurales et dans le développement des capacités des femmes rurales.

76. Par ailleurs, le rapport montre que les nouvelles caractéristiques de la structure des flux financiers, à savoir le déclin de l'aide au développement et des entrées de capitaux accrues mais irrégulières sous forme de prises de participation dans les pays en développement, obligent les pays notamment à privatiser les moyens de production, y compris la terre. La transformation de l'agriculture en secteur commercial, qui se fait parallèlement, favorise aussi le regroupement des exploitations agricoles. Ces nouvelles orientations aggravent la marginalisation socioéconomique qui frappe déjà les femmes rurales dans les conditions actuelles d'inégalité entre les deux sexes. Malgré tout, la libéralisation présente quelques avantages, en particulier la création d'emplois salariés pour les femmes rurales dans des nouveaux secteurs apparus dans l'agriculture, tels que celui des exportations agricoles non traditionnelles.

77. Le rapport démontre que les femmes, en particulier les femmes rurales, sont plus pauvres que les hommes, comme en témoignent les niveaux plus faibles de leurs taux d'alphabétisation et de scolarisation, des indicateurs de leur état sanitaire et nutritionnel, ainsi que les restrictions à leurs droits d'accès aux moyens de production et aux ressources.

78. Les réponses à la note verbale et lettre du Secrétaire général indiquent que les gouvernements, les institutions spécialisées et d'autres organismes des Nations Unies prennent des mesures pour résoudre les problèmes multifformes qui se posent aux femmes rurales. Certains gouvernements ont mis au point des plans nationaux de lutte contre la pauvreté, tandis que d'autres ont inclus la lutte contre la pauvreté dans les grandes orientations de la planification nationale. La plupart des pays indiquent qu'ils ont promulgué des lois et établi des institutions et des politiques visant à garantir aux femmes rurales l'accès aux ressources productives, ainsi qu'aux facteurs et aux services indispensables. Les organismes des Nations Unies aident activement les gouvernements à réaliser ces objectifs d'ordre juridique, institutionnel et politique.

79. Compte tenu, d'une part, de l'évolution des grandes orientations sur le plan mondial, et notamment de la libéralisation des échanges et des finances, de la privatisation et de la transformation de l'agriculture en un secteur commercial,

et, d'autre part, de la pauvreté qui continue de frapper les femmes rurales malgré leur importante contribution, au secteur agricole en particulier, l'Assemblée générale voudra peut-être demander instamment aux Etats Membres, à la communauté internationale et à la société civile, et aux organisations non gouvernementales de prendre les mesures suivantes :

a) Redoubler les efforts déjà entrepris en vue de répondre aux besoins fondamentaux des femmes rurales, en leur donnant accès à l'alimentation en eau salubre et fiable et en prévoyant des programmes de santé et de nutrition, ainsi que des programmes d'enseignement et d'alphabétisation. Le manque d'instruction et de formation professionnelle, leur état sanitaire et nutritionnel médiocre et les restrictions à l'accès aux ressources privent les femmes rurales de toute qualité de vie et les empêchent d'évoluer sur le plan économique. En conséquence, il faudrait investir dans le développement humain des femmes rurales, élever leur taux de scolarisation et mettre à leur portée des services appropriés de santé, de nutrition et de planification familiale;

b) Permettre aux femmes rurales d'accéder sans restriction et sur un pied d'égalité avec les hommes aux ressources et aux services productifs en intégrant une perspective sexospécifique, en tant que paramètre à part entière, dans la conception, l'exécution, le suivi et l'évaluation des politiques et des programmes élaborés en réponse à la mondialisation du marché et en vue du développement économique. Les femmes rurales se trouvent au point de jonction de la lutte contre la pauvreté et du développement humain durable dans les pays en développement, et si on ne leur permet pas d'accéder sur un pied d'égalité avec les hommes aux ressources et aux services productifs, si on n'accorde pas à leurs préoccupations et à leur situation une importance égale à celles des hommes lors du choix des grandes orientations et des stratégies de développement, les résultats obtenus resteront insuffisants et décevants, et perpétueront les inégalités entre les deux sexes;

c) Élaborer de nouvelles politiques de développement et des stratégies de lutte contre la pauvreté intégrant une perspective sexospécifique et une approche du développement fondée sur le droit, tout en visant à réduire au minimum ou à atténuer les conséquences négatives de la mondialisation pour les femmes rurales et à mettre à profit les avantages qu'elle apporte. On peut y arriver en soutenant et en encourageant les industries rurales à fort coefficient de main-d'oeuvre et en diversifiant les activités grâce à de nouvelles branches comme le secteur des exportations agricoles non traditionnelles, auquel on doit la création d'emplois pour de nombreuses femmes rurales;

d) Exécuter leurs politiques et leurs programmes en respectant les obligations qui leur sont prescrites par la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes et par d'autres conventions relatives aux droits de l'homme, en tenant dûment compte de la situation des femmes rurales et de l'enfant du sexe féminin afin de leur permettre d'exercer pleinement leurs droits fondamentaux. On peut imputer à l'inégalité des conditions des deux sexes pratiquée dans le ménage et renforcée dans la société par diverses normes et pratiques socioéconomiques, culturelles et institutionnelles la pauvreté plus grande et le sous-développement des femmes rurales. Cette inégalité et ses conséquences constituent une atteinte aux droits fondamentaux des femmes;

e) Renforcer le pouvoir d'action politique et socioéconomique des femmes en les encourageant par tous les moyens à participer pleinement à l'activité des institutions rurales et à la prise de décisions, à tous les niveaux. La voie d'accès aux ressources et aux services productifs passe par l'ensemble des institutions sociales, politiques et économiques, telles que les familles et les clans, les coopératives, les assemblées législatives et les banques. C'est pourquoi, tant que les femmes ne participeront pas sans restriction et sur un pied d'égalité avec les hommes à la prise de décisions et aux institutions, leurs intérêts et leurs préoccupations risquent de ne pas recevoir toute l'attention qui leur est due, ce qui ne peut que porter préjudice aux femmes rurales, ainsi qu'aux résultats des stratégies de développement rural et des efforts de lutte contre la pauvreté;

f) Revoir le problème des femmes rurales dans l'optique de l'examen et de l'évaluation de la mise en oeuvre de la Déclaration et du Programme d'action de Beijing, afin de recentrer l'action entreprise dans ce domaine et d'établir les modalités les plus adéquates pour rendre compte et faire une large diffusion des faits nouveaux relatifs à l'amélioration de la situation des femmes rurales. Le Programme d'action de Beijing demande que l'on élabore et applique «des politiques et des programmes qui favorisent l'accès des productrices des secteurs agricole et halieutique, y compris celles qui produisent pour l'autoconsommation, surtout dans les zones rurales, aux services financiers, techniques, de vulgarisation et de commercialisation; leur donner l'accès à la terre et le droit d'en disposer librement, ainsi que l'accès aux techniques et aux infrastructures nécessaires pour qu'elles puissent gagner leur vie et pour améliorer la sécurité alimentaire des ménages, en particulier dans les zones rurales et, s'il y a lieu, favoriser la création de coopératives de producteurs obéissant aux lois du marché⁶⁶.»

80. Enfin, pour appréhender les conséquences sexospécifiques du phénomène de la mondialisation et de l'évolution du

monde rural et déterminer, quantifier et expliquer l'ampleur et la nature de la pauvreté chez les femmes, il faudrait procéder à une recherche comparative. Celle-ci est indispensable car les données disponibles et les outils actuels de mesure et d'analyse sont insuffisants pour permettre de comprendre toutes les implications sexospécifiques de ces deux processus. À l'avenir, l'action visant à améliorer la situation des femmes rurales devrait se fonder sur les résultats de cette recherche. À cet égard, l'Assemblée générale demandera peut-être qu'il y ait un programme de travail clairement défini, qui comporte des études et des consultations permettant de déterminer, en s'appuyant sur des données, les aspects suivants :

a) L'évolution de la structure de la participation des femmes rurales à la production agricole et ses implications pour la sécurité alimentaire nationale;

b) Le rôle de la main-d'oeuvre féminine du point de vue des stratégies de survie des ménages, mises au point pour parer aux aléas économiques croissants résultant de la libéralisation des marchés;

c) Les particularités de la pauvreté chez les femmes et chez les hommes et ses liens avec le traitement inégal des deux sexes dans les ménages et dans la société.

Notes

- ¹ Des réponses ont été reçues des pays suivants : Chili, El Salvador, Espagne, Fédération de Russie, Guatemala, Îles Cook, Lettonie, Luxembourg, Mexique, Mongolie, Pérou, Philippines, République-Unie de Tanzanie et Ukraine, ainsi que des institutions spécialisées et organismes des Nations Unies suivants : Commission économique pour l'Afrique (CEA), Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes (CEPALC), Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique (CESAP), Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), Fonds international de développement agricole (FIDA), Organisation internationale du Travail (OIT), Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) et Banque mondiale. La date limite pour l'envoi des réponses a été fixée au 1er avril 1999 puis reportée au 15 mai 1999. Tous les pays et institutions susmentionnés ont répondu avant cette dernière date.
- ² *Rapport de la quatrième Conférence mondiale sur les femmes, Beijing, 4-15 septembre 1995* (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.96.IV.13), chap. I, résolution 1, annexes I et II.
- ³ Il s'agit des Conférences mondiales sur les femmes (1975, 1980, 1985 et 1995), de la Conférence mondiale sur la réforme agraire et le développement rural (1979), du Sommet mondial pour les enfants (1990), de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement (1992), de la Conférence mondiale sur les droits de l'homme, de la Conférence internationale sur la population et le développement (1994), et du Sommet mondial pour le développement social (1995). La Réunion au sommet sur la promotion économique de la femme rurale, organisée en 1992 sous l'égide du FIDA, a également examiné cette question.
- ⁴ *Rapport de la Conférence mondiale chargée d'examiner et d'évaluer les résultats de la Décennie des Nations Unies pour la femme : égalité, développement et paix, Nairobi, 15-26 juillet 1985* (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.85.IV.10), chap. I, sect. A.
- ⁵ Voir résolution 34/180 de l'Assemblée générale, annexe, art. 14, par. 1.
- ⁶ Voir A/40/239 et Add.1, A/44/516, A/48/187-E/1993/76, A/50/257/Rev.1-E/1995/61/Rev.1 et A/52/326.
- ⁷ N. Alexandratos, éd., *World Agriculture: Towards 2010, An FAO Study* (Rome, FAO, 1995, et Chichester, John Wiley, 1995).
- ⁸ S. Osmani and N. Azad, *Food security, poverty and women: lessons from rural Asia*, série de documents de travail sur la sécurité alimentaire des ménages et les femmes, No 4, FIDA (Rome, 1998).
- ⁹ S. Lastarria-Cornhiel, «Impact of privatization on gender and property rights in Africa», *World Development*, vol. 25 (1997).
- ¹⁰ Y. Ertürk, «Community, conventions and the trends of change» in *Agricultural Sector and Employment in Turkey*, T. Bulutay, éd., Office national de statistique, Ankara, 1998, No 2209, p. 97 à 122..
- ¹¹ Organisation de coopération et de développement économiques, *Rapport annuel du Président du Comité d'aide au développement pour 1998* (Paris, 1998).
- ¹² Idriss Jazairy et al., *The State of World Rural Poverty: An Inquiry into its Causes and Consequences* (New York : New York University Press, 1992).
- ¹³ L.A. Thrupp, et al., *Bittersweet Harvest for Gloval Supermarkets* (Washington, D.C., World Resources Institute 1995).
- ¹⁴ Ibid.
- ¹⁵ A. Stephens, «Gender issues in agricultural and rural development policy in Asia and the Pacific» in *Gender Issues in Agricultural and Rural Development Policy in Asia and the Pacific* (Rome, FAO 1995).
- ¹⁶ *Le rôle des femmes dans le développement mondial : étude de 1994 - Les femmes dans une économie mondiale en mutation* (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.95.IV.1).
- ¹⁷ Îles Cook, El Salvador, Guatemala, Luxembourg, Mexique, Mongolie, Philippines et République-Unie de Tanzanie, par exemple.
- ¹⁸ CEA, CEPALC, FAO, FIDA et Banque mondiale notamment.
- ¹⁹ Idriss Jazairy, op. cit.
- ²⁰ E. W. Nafzinger, *The Economics of Developing Countries*, (Englewood, Prentice-Hall, 1997).
- ²¹ Ibid.
- ²² Ibid.
- ²³ FAO, *Femmes rurales et sécurité alimentaire : situation et perspectives* (Rome, 1996)
- ²⁴ B. F. Johnston, «Getting priorities right : structural transformation and strategic notions», dans *Reader : Gender and Macroeconomic Development*, Irene Van Staveren, éd., en coopération avec Diane Elson, (Utrecht, Oikos, 1995).
- ²⁵ M. Z. Zwartveen, «Water : From need to commodity: a discussion on gender and water rights in the context of privatization», *World Development*, vol. 25, (1997) p. 1335 à 1349.
- ²⁶ Ibid.
- ²⁷ T. P. Tomich et al, *Transforming Agrarian Economies: Opportunities Seized, Opportunities Missed*, (Ithaca, Cornell University Press, 1995).
- ²⁸ Ibid.

- ²⁹ I. van de Pol, «Claro, hay que pelear el agua : roles de genero en las actividades de Riego», Mimeo. (Pérou, 1992) (cité dans M. Z. Zwarteveen, cité plus haut).
- ³⁰ R. S. Meinzen-Dick, et al, «Gender and property rights: an overview», *World Development*, vol. 25, (1997) p. 1299 à 1302.
- ³¹ Banque mondiale, *Gender Strategies for Sub-Saharan Africa: An overview* (Washington, D.C., 1998).
- ³² Le Chili, El Salvador, l'Espagne, la Fédération de Russie, le Guatemala, la Lettonie, le Pérou, et l'Ukraine.
- ³³ La CESAP, la FAO, la Banque mondiale et l'UNESCO.
- ³⁴ Idriss Jazairy, op. cit.
- ³⁵ Ibid.
- ³⁶ FAO et al, *The potential for improving production tools and implements used by women farmers in Africa* (Rome 1998).
- ³⁷ Ibid.
- ³⁸ FAO, *Research and extension: A Gender Perspective* (Rome, 1996).
- ³⁹ Ibid.
- ⁴⁰ FAO, *The population Parameters of Rural Development* (Rome, 1995).
- ⁴¹ Mongolie, Mexique et Pérou par exemple.
- ⁴² Notamment le FIDA, la FAO, la Banque mondiale et l'OIT.
- ⁴³ Programme des Nations Unies pour le développement, *Rapport du PNUD sur la pauvreté – 1998, Vaincre la pauvreté humaine* (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.99.III.B.2).
- ⁴⁴ Ibid.
- ⁴⁵ Ibid.
- ⁴⁶ Ibid.
- ⁴⁷ E. W. Nafziger, op. cit.
- ⁴⁸ PNUD, *Rapport sur la pauvreté, 1998...*
- ⁴⁹ Ibid.
- ⁵⁰ PNUD, *Rapport mondial sur le développement humain – 1997* (New York, Oxford University Press, 1997).
- ⁵¹ FIDA, «Household food security: implications for policy and action for rural poverty alleviation and nutrition», Staff Working Paper Series on Household Food Security and Gender, No 1 (Rome, 1996).
- ⁵² Ibid.
- ⁵³ Banque mondiale, *Gender Strategies...*
- ⁵⁴ Ibid.
- ⁵⁵ J. Ntozi, «Effects of AIDS on children: the problem of orphans in Uganda», *Health Transmission Review*, No 7 (1998), p. 23 à 40.
- ⁵⁶ Panos Institute, *Triple Jeopardy: Women and AIDS*, (Londres, 1990).
- ⁵⁷ Programme en commun coparrainé des Nations Unies sur le VIH/sida, *Le point sur l'épidémie de sida, décembre 1998* (Genève, 1998).
- ⁵⁸ G. Psacharopoulos, «Returns to investment in education: a global update», *World Development*, No 22 (1994).
- ⁵⁹ CESAP, *Socio-cultural Impact of Human Resources Development* (New York, 1992).
- ⁶⁰ PNUD, *Rapport mondial sur le développement humain – 1998* (New York, Oxford University Press, 1998), et Banque mondiale, *Poverty Reduction and the World Bank* (Washington, D C, 1996).
- ⁶¹ FAO, *Les femmes, l'agriculture et le développement rural : rapport de synthèse pour la région de l'Afrique* (Rome, 1995).
- ⁶² FAO, *Femmes rurales et sécurité alimentaire : situation et perspectives* (Rome, 1996); et CESAP, *Country Profiles: Bangladesh (No. 2), Philippines (No. 3) and Thailand (No. 5)* (New York, 1996).
- ⁶³ FAO, Femmes rurales...
- ⁶⁴ Ibid.
- ⁶⁵ Ibid.
- ⁶⁶ Voir *Rapport de la quatrième Conférence mondiale sur les femmes ...*, chap. I, résolution I, annexe II, par. 58 n).